



IRATA International
1st & 2nd Floors, Unit 3,
Eurogate Business Park,
Ashford, Kent TN24 8XW
+44 (0)1233 754 600
info@irata.org
www.irata.org



10 RAISONS DE
FAIRE APPEL À
UNE ENTREPRISE
MEMBRE DE L'IRATA

IRATA INTERNATIONAL

IRATA International est la principale autorité mondiale dans l'industrie des travaux sur cordes, et ses méthodes ont établi une norme mondiale pour le travail en hauteur en toute sécurité depuis la création de l'association il y a plus de 30 ans. Depuis, l'association est à l'avant-garde du développement et de l'application de solutions efficaces, sûres et respectueuses de l'environnement dans le secteur du travail en hauteur. Aujourd'hui, IRATA compte un large éventail d'entreprises membres opérant à l'échelle mondiale et largement représentée dans les secteurs tels que l'industrie pétrolière & gazière, la construction, les énergies renouvelables, les travaux publics et l'urbain.

Le système de certification des techniciens IRATA est largement reconnu comme la norme pour les cordistes avec plus de 100 000 techniciens actifs qualifiés dans le monde entier. IRATA est accréditée ISO 17024 par UKAS, l'organisme national d'accréditation du Royaume-Uni garantissant que ses services de certification sont reconnus comme les meilleures pratiques internationales.



1 CRITÈRES D'ADHÉSION

Toutes les entreprises membres d'IRATA se soumettent à un audit indépendant afin d'obtenir et de conserver leur statut de membre. Les critères sont définis dans les Conditions d'Adhésion à IRATA. Les entreprises doivent satisfaire à tous les aspects énoncés dans ce document et se conformer à ces normes et à d'autres principes fondamentaux d'IRATA.

Avant d'obtenir l'adhésion à IRATA, les entreprises candidates doivent à minima:

- Être une société légalement constituée et disposer d'une assurance appropriée;
- avoir un responsable technique qualifié et compétent;
- disposer d'une quantité suffisante et approuvée d'équipement et avoir un système de gestion de son parc EPI;
- avoir des procédures documentées spécifiques à leurs domaines d'activité.

Les entreprises qui souhaitent devenir membres sont soumises à des audits initiaux dans le cadre de leur processus d'adhésion. Les nouveaux membres feront l'objet d'un nouvel audit un an après leur adhésion afin de s'assurer qu'ils appliquent les processus approuvés sur le lieu de travail. Tout au long de leur adhésion à IRATA, les membres sont soumis à des audits en cycles réguliers.

2 LES CONDITIONS D'ADHÉSION À IRATA

Les conditions d'adhésion à IRATA définissent les critères que les candidats et les membres actuels doivent respecter pour obtenir et maintenir leur statut d'entreprise membre d'IRATA en tant qu'opérateur et/ou formateur.

Les conditions d'adhésion à IRATA établissent un cadre pour définir, démontrer et développer la gestion d'un système de travail sécuritaire en travaux sur cordes. Ces critères sont obligatoires et constituent la base des audits d'adhésion à IRATA.

Le processus d'audit a pour but de s'assurer que les entreprises membres:

- Disposent d'un statut d'entreprise approprié;
- disposent de systèmes de management de la sécurité spécifiques à leurs domaines d'activités;
- disposent et emploient uniquement du personnel expérimenté, formé et qualifié;
- disposent d'un nombre suffisant d'équipements et d'installations ayant fait l'objet d'une analyse des risques;
- travaillent conformément aux normes de sécurité obligatoires;
- disposent de processus de surveillance, d'examen et de révision documentaire pour garantir leurs performances en matière de sécurité.

3 AUDIT INDÉPENDANT

Les entreprises IRATA sont soumises à un audit lors de leur adhésion, puis 12 mois plus tard et tous les trois ans par la suite.

Ces audits sont menés par des auditeurs préalablement formés et qualifiés qui possèdent une vaste expérience dans l'industrie des travaux sur cordes. Les entreprises membres peuvent être soumises à des audits supplémentaires si des incidents ou des accidents graves se produisent ou si une surveillance continue est requise pour confirmer le respect des critères d'adhésion.

Les auditeurs suivent une formation professionnelle continue et leurs performances sont contrôlées afin de s'assurer que les audits soient menés selon les meilleures pratiques de l'industrie.



4 LE CODE DES BONNES PRATIQUES D'IRATA INTERNATIONAL

Comme toute autre méthode de travail en hauteur, les travaux sur cordes doivent être considérée comme un système complet dans lequel la planification, la gestion, le personnel, la compétence et l'équipement approprié doivent être traités avec importance. Chacun de ces éléments dépend des autres pour garantir un système de travail sûr. L'ICOP d'IRATA (Code de bonnes pratiques) donne des recommandations et des conseils sur l'utilisation des travaux sur cordes pour fournir un système de travail en sécuritaire.

L'ICOP est le résultat d'une vaste consultation avec des professionnels de la santé et de la sécurité, des leaders de l'industrie et des experts techniques qualifiés.

Les compagnies et les techniciens membres d'IRATA International sont tenus de respecter les principes de l'ICOP et la plupart d'entre eux démontrent leur conformité lors de l'audit.



5

LES TECHNICIENS CORDISTES IRATA

Les techniciens IRATA sont formés et évalués selon trois niveaux de compétence. Le niveau 1 est le niveau d'entrée, suivi par le niveau 2 intermédiaire et le niveau 3 qui représente une expérience, des compétences techniques et des responsabilités avancées. L'expérience requise pour passer d'un niveau à l'autre est enregistrée grâce à un système encadré de Carnet de bord (Log Book)

Tous les niveaux de compétence des techniciens requièrent des aptitudes et des capacités en matière de sauvetage. Ces compétences sont essentielles pour le système de travail sécurisé IRATA, car les cordistes se trouvent souvent dans des endroits éloignés ou difficiles d'accès et ne peuvent pas toujours compter sur l'intervention d'un tiers en cas d'urgence.

Tous les techniciens sont soumis à une évaluation indépendante menée conformément au système de formation, d'évaluation et de certification d'IRATA (TACS). Les connaissances théoriques, les compétences techniques, l'attitude à l'égard de la sécurité et l'application de ces connaissances sont testées dans un contexte d'évaluation au sein des établissements de formation audités par IRATA.

Les entreprises membres examinent régulièrement les compétences et les connaissances des techniciens IRATA à travers l'évaluation des compétences. Ces processus permettent de s'assurer qu'ils sont familiarisés avec l'équipement fourni, les tâches de travail potentielles et l'environnement dans lequel ils seront mobilisés. En outre, les techniciens IRATA sont tenus de suivre une formation de remise à niveau tous les six mois s'ils n'ont pas effectué de travaux sur cordes au cours de cette période.

6 RESPONSABLE TECHNIQUE

Chaque entreprise membre d'IRATA doit avoir un responsable technique désigné. Ce dernier doit avoir une grande expérience dans le domaine afin de guider les activités de travaux sur cordes de l'entreprise en toute sécurité. Les conditions préalables et les responsabilités essentielles de responsable technique incluent:

- Connaissance et expérience avérées dans les travaux sur cordes;
- être titulaire d'une qualification IRATA de niveau 3;
- la capacité de créer, de mettre en œuvre et de contrôler un système approprié de gestion de travaux sur cordes;
- la communication des exigences d'IRATA aux directeurs, managers, superviseurs et techniciens cordistes de l'entreprise;
- la sélection et la gestion de la maintenance des équipements;
- l'amélioration continue des compétences pour rester à jour sur les meilleures pratiques dans le domaine.

7 ÉQUIPEMENT TRAVAUX SUR CORDES



Disposer d'un équipement sûr est essentiel à tout système de travail en sécurité. Par l'intermédiaire de leur responsable technique, les entreprises membres doivent démontrer des contrôles portant sur la sélection, l'approvisionnement, la traçabilité, l'inspection et les aspects du cycle de vie et la gestion des équipements. Disposer de procédures écrites est une exigence de l'audit, tout comme la présence de personnes compétentes pour effectuer des contrôles et des inspections approfondies et enregistrées.

Les travaux sur cordes sont souvent entrepris dans des environnements exigeants et agressifs, et l'équipement est soumis à des inspections quotidiennes avant utilisation afin de s'assurer que son état ou ses capacités n'ont pas changé. Des inspections approfondies et documentées sont effectuées tous les six mois ou plus tôt si les conditions d'utilisation l'exigent.

8 LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

Les entreprises membres d'IRATA doivent mettre en œuvre des procédures qui tiennent compte de tous les aspects de leurs activités en travaux sur cordes. Les membres sont tenus d'avoir un système de gestion documenté des travaux sur cordes comprenant des mesures de contrôle spécifiques pour:

- L'évaluation des risques
- La gestion du personnel, la supervision et la formation
- L'audit interne et le contrôle des documents
- La communication avec le personnel chargé des travaux sur cordes
- La gestion des équipements
- La planification du sauvetage
- La sécurité de l'information
- La gestion et le signalement des incidents
- L'examen des performances en matière de sécurité

Les dossiers d'opération et de formation des membres font l'objet d'audits réguliers. En parallèle, des rapports sont exigés chaque trimestre sur les heures travaillées, les effectifs, les incidents et d'autres données de suivi essentielles. Ces statistiques sont rassemblées par un organisme indépendant désigné et constituent la base de la publication annuelle d'IRATA sur l'analyse du travail et de la sécurité (WASA).



9 ANALYSE DES DONNÉES RELATIVES AU TRAVAIL ET À LA SÉCURITÉ

Travailler en hauteur en toute sécurité n'est pas possible sans une planification minutieuse, l'application réfléchie de mesures de contrôles et une révision constante. Le bilan d'IRATA en matière de sécurité au travail est vérifié chaque année grâce à son rapport unique d'analyse du travail et de la sécurité (WASA), qui est produit depuis plus de 20 ans. Le document utilise des statistiques trimestrielles soumises par les entreprises membres d'IRATA, et les données sont compilées et analysées par un expert indépendant en matière de santé et de sécurité.

Le rapport complet est à la disposition du public gratuitement sur le site web d'IRATA. Le contenu comprend:

- Données sur l'emploi
- Statistiques régionales
- Heures de travail et de formation
- Chiffres sur les incidents, les accidents et les événements dangereux
- Taux comparables dans l'industrie
- Un sommaire et des recommandations

Les entreprises membres s'engagent à partager les informations sur la sécurité et les incidents liés au travail avec leurs employés, IRATA et les autres membres d'IRATA. Pour compléter le rapport annuel WASA, IRATA produit également des bulletins de sécurité, des rapports d'incidents de sécurité, des fiches thématiques et d'autres communications relatives à la sécurité.

10 LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES MEILLEURES PRATIQUES

En tant qu'organisation internationale et leader mondial des travaux sur cordes, IRATA reconnaît la nécessité de la collaboration, du partage des connaissances et du développement professionnel continu.

Les entreprises membres doivent assister annuellement aux réunions du comité consultatif régional ou aux réunions d'IRATA. Ces réunions rassemblent les entreprises membres généralement dans des zones régionales spécifiques, pour discuter de l'évolution des pratiques IRATA, des changements dans le secteur, de l'équipement et d'autres sujets pertinents.

Les auditeurs doivent suivre une requalification et un développement professionnel sur une base cyclique et continue. Il est important de noter qu'ils sont également encouragés à contribuer aux processus du système d'audit au fur et à mesure de l'évolution du secteur.

De même, les évaluateurs et les instructeurs doivent participer annuellement à un atelier IRATA agréé afin de se tenir au courant de l'environnement technique dans lequel ils opèrent.